

Dossier: 201214006267 02

**Date d'exécution : 24/12/2020** 

Date: 14/12/2020

**Page:** 1/1

## **Certificat d'Analyse(s)**

Propriétaire : Mme BRION Anaïs

Mme BRION Anaïs

Elevage: 9073

Demandeur: BRION Anaïs

Place Haute

**Organisation :** Association Française du Ragdoll

Préleveur : LAPIERRE Catherine (18816) 46320 REYREVIGNES

Date de prélèvement : 10/12/2020 Date de réception : 14/12/2020

Nombre de prélèvements : 3

Espèce: CHAT

Filiation - contrôle de parenté

Mère(s) présumée(s)

Compatibilité(s)

FC11310 JEZABEL DU JARDIN DE BERLIOZ ...

250269606313143 - né(e) le 11/06/2014

Race: SRS:Selkirk Rex P.C. Nature du prlvt: ADN

LOOF 2014.20089

Père(s) présumé(s) Compatibilité(s)

FC11500 JECKO DES P TITS REX DU VALLON

250268500731293 - né(e) le 10/08/2014

Race: SRL:Selkirk Rex P.L. Nature du prlvt: ADN

Produit(s)

Compatibilité(s)

FC39305 MOOGLI DE LA DEESSE SELENEE

250268731637465 - Mâle - né(e) le 30/05/2016

Race: RAG:Ragdoll Nature du prlvt: Buccal

(brossette) LOOF2016 18082 Compatible avec le(s) parent(s) FC11310, FC11500

Règles d'interprétation (protocole de coopération LOOF-GENINDEXE/ méthode interne ANAACR 05):

- Une filiation ne peut être interprétée que lorsque le nombre de marqueurs microsatellites génotypés communs entre le descendant et ses parents est au-minimum égal à 8 du core panel.
- Une filiation est incompatible lorsqu'au moins deux marqueurs ne respectent pas les lois de la transmission héréditaire. Première loi : un produit doit avoir reçu un allèle de chacun de ses deux parents. Deuxième loi : un parent doit avoir transmis l'un de ses deux allèles à son produit.

Certificat d'analyse d'identification génétique- ANAACR 01 EN 02date:17/04/2013 - I.R:01

Ce compte-rendu ne concerne que les prélèvements soumis à analyse. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Fait à Loudéac, le 24/12/2020

Anne-Sophie Guyomard Technicienne PCR

